



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2016-094

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2016

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-20-001 - 01-ARS - Arrêté composition CRSA	
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (12 pages)	Page 3
R76-2016-06-21-001 - 02-DIRECCTE - Arrêté modificatif CREFOP Bureau (1 page)	Page 16
R76-2016-06-21-002 - 03-DIRECCTE - Arrêté modificatif CREFOP Plénier (2 pages)	Page 18

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-20-001

01-ARS - Arrêté composition CRSA
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

*01-ARS - Arrêté fixant la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*

Arrêté n° 2016-822 fixant la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 1432-4 ; D. 1432.28 à D.1432.30 et D. 1432.53 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 ;

Vu le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales de professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant les unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Madame Monique CAVALIER ;

Vu le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu les appels publics à candidatures pour siéger à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées pour les collèges 2a, 5a, 6f, publiés le 31 mars 2016 sur le site de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et les réponses reçues ;

Vu les propositions des autorités et institutions en application de l'article D 1432-28 du Code de la Santé publique,

ARRETE

Article 1^{er} : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est composée de 108 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges.

Article 2 : La durée du mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est de quatre ans. Il s'achèvera le 30 Septembre 2020 au plus tard. Ce mandat est renouvelable une fois.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de **représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes**. Il comprend 22 membres :

➤ **1a : trois Conseillers régionaux**

<i>titulaires</i>	<i>suppléants</i>	<i>suppléants</i>
M. Michel BOUSSATON	Mme Dolorès ROQUÉ	
Mme Marie PIQUÉ	Mme Monique NOVARETTI	
Mme Françoise BONS	M. Jean-Luc BERGEON	

➤ **1b : treize représentants des départements**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Marie-France VILAPLANA Vice-présidente du Conseil départemental de l'Ariège	M. André MONTANE Conseiller départemental de l'Ariège	
Mme Hélène SANDRAGNE Vice-présidente du Conseil départemental de l'Aude	M. Jules ESCARE Conseiller départemental de l'Aude	-
M. Jean-Philippe ABINAL Conseiller départemental de l'Aveyron	Mme Michèle BUESSINGER Conseillère départementale de l'Aveyron	M. Christian TIEULIE Conseiller départemental de l'Aveyron
M. Christophe SERRE Vice-président du Conseil départemental du Gard	M. Alexandre PISSAS 1 ^{er} Vice-président du Conseil départemental du Gard	
Mme Véronique VOLTO Conseillère départementale de Haute-Garonne	M. Alain GABRIELI Conseiller départemental de Haute-Garonne	Mme Zohra EL KOUACHERI Conseillère départementale de Haute-Garonne
Mme Gisèle BIEMOURET Conseillère départementale du Gers	Mme Charlette BOUE Conseillère départementale du Gers	
Mme Dominique NURIT Conseillère départementale de l'Hérault	Mme Gabrielle HENRY Conseillère départementale de l'Hérault	
Mme Maryse MAURY Vice-présidente du Conseil départemental du Lot	M. Marc GASTAL Vice-président du Conseil départemental du Lot	
Mme Laurence BEAUD Conseillère départementale de la Lozère	M. Francis COURTES Conseillère départementale de la Lozère	
M. Laurent LAGES Conseiller départemental des Hautes-Pyrénées	Mme Isabelle LOUBRADOU Conseillère départementale des Hautes-Pyrénées	Mme Joelle ABADIE Conseillère départementale des Hautes-Pyrénées
Mme Hermeline MALHERBE Présidente du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales	Mme Damienne BEFFARA Conseillère départementale des Pyrénées-Orientales	Mme GARCIA-VIDAL Conseillère départementale des Pyrénées-Orientales
Mme Elisabeth CLAVERIE Conseillère départementale du Tarn	Mme Claudie BONNET Vice-présidente du Conseil départemental du Tarn	
Mme Maryse BAULU Conseillère départementale du TARN-et-Garonne	M. Jean-Michel HENRYOT Conseiller départemental du Tarn-et-Garonne	

➤ **1c : Trois représentants des groupements de communes**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléant</i>
Sera désigne ultérieurement	Sera désigne ultérieurement	Sera désigne ultérieurement
Sera désigne ultérieurement	Sera désigne ultérieurement	Sera désigne ultérieurement
Sera désigne ultérieurement	Sera désigne ultérieurement	Sera désigne ultérieurement

➤ **1d : Trois représentants des communes :**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléant</i>
Sera désigne ultérieurement	Sera désigne ultérieurement	Sera désigne ultérieurement
Sera désigne ultérieurement	Sera désigne ultérieurement	Sera désigne ultérieurement
Sera désigne ultérieurement	Sera désigne ultérieurement	Sera désigne ultérieurement

Article 4 : Le 2^{ème} collège est composé de **représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**. Il comprend 16 membres :

➤ **2a : neuf représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Annie MORIN FNAIR - Présidente du Collectif Inter-associatif sur la Santé LR	Mme Janine PEREZ-LOUBET AIR MP	Mme Nadine NADAL Polyarthrite & rhumatismes inflammatoires
M. Gérard GRENIER Président de l'association des diabétiques de l'Aude	M. François COSTE Président de l'association des diabétiques de l'Hérault	M. Yannick PRIOUX Président de l'association des diabétiques du Gard
Mme Marie-Claire MALHERBE Ligue contre le cancer - LRPM	M. Laurent MISTRAL Mouvement Génération aînés ruraux	Mme lisette PERSILLET APF LRMP
M. Jean-Michel BRUEL Association François Aupetit	M. Bernard SIDOBRE Fnath Grand-Sud	Mme Florence ROBERT AFM
M. Guy CASTEL Que choisir	M. Jean-Claude GARRIGOU CLCV – LRMP	M. Jean-Louis ARNAL Udaf Lozère
M. Serge VANNIERE UNAFAM	Mme Elisabeth SOULIE UNAFAM 81	Mme Françoise BLATCHE La maison des épilepsies

Mme Sonia GONZALES GrIselidis	M. Yves DUPONT ENVIE	Mme Ryselen BOUZOUBAA Aides Toulouse
Mme Ginette ARIAS France Alzheimer 31	Mme Violette MEKLING France Alzheimer Aude	Mme Claudette CADENE France Alzheimer 34
Mme Christiane MAGNA Retina France	M. Daniel KIEFFER Retina France	M. Pierre VELRINE Fédération des Aveugles amblyopes de france

➤ **2b : cinq représentants des associations de retraités et personnes âgées**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>
M. Régis MARCOU CODERPA du Gers		
Mme Colette CASANOVA CODERPA du Gard	M. Erick MICHEL CODERPA du Gard	
M. Simon SITBON CODERPA de l'Hérault	M. Jean-Claude JAMOT CODERPA de l'Hérault	Mme Martine DREYFUS CODERPA de l'Hérault
M. Bernard CASSAGNET CODERPA des Hautes-Pyrénées	M. Pierre ZANETTIN CODERPA des Pyrénées Orientales	
M. Lucien RAOUL CODERPA du Tarn et Garonne	Mme Aurélie ROUSTAN CODERPA du Tarn et Garonne	

➤ **2c : cinq représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Catherine COUSERGUE CDCPH Haute-Garonne	M. Noël AILLOUD CDCPH de l'Aveyron	Mme Jacqueline FRAISSENET CDCPH de l'Aveyron
M. Jacques TUFNER CDCPH du Gers	Mme Joelle RABIER CDCPH du Gers	M. Vincent BARDOU CDCPH de la Lozère
M. Pierre-Dominique AIGUEPERSE UDAPEI de l'Hérault	Mme Christine TAILHADES UDAPEI Haute Garonne	M. Bernard FLUTTE CDCPH du Gard
Mme Catherine BLOND CDCPH de la Lozère	M. Michel SOLEAN CDCPH du Gard	M. Léo AMERY CDCPH du Lot
Mme Marie MAFFRAND CDCPH – Pyrénées Orientales	Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER CDCPH – Hautes Pyrénées	M. Philippe PRADELLES CDCPH Tarn et Garonne

Article 5 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des **conférences de territoires**. Il comprend 5 membres.

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Paul DUPONT Conférence du territoire de l'Aude	M. Jean-Claude LEPINAT Conférence du territoire de l'Aveyron	
M. Bruno KEZACHIAN Conférence du territoire du Gard	M. Jean-Jacques LASSERRE Conférence du territoire de la Haute-Garonne	
M. Jean Thevenot Conférence du territoire de la Haute Garonne	Mme Marie-Agnès ULRICH VP de la Conférence du territoire de l'Hérault	
M. Joel LABURRE Conférence du territoire du Gers	M. Patrick JULIEN Conférence du territoire de la Lozère	
M. Christian ROBERT Conférence du territoire des Hautes Pyrénées	M. Sébastien POMMIER Vice-président de la Conférence du territoire de la Lozère	

Article 6 : Le 4^{ème} collège est composé de **partenaires sociaux**. Il comprend 10 membres :

➤ **4a : Cinq représentants des organisations syndicales de salariés**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>
M. Hervé FLOQUET CGT	Mme Véronique CORNET CGT	M. Michel DEDIEU CGT
M. Jose RAZAFIMANDIMBY CFDT	M. Bruno LIBOUREL UNSA	Sera désigné ultérieurement
Sera désigné ultérieurement	M. Thierry SERRES UNSA	Sera désigné ultérieurement
M. Laurent FOURCADE CFTC	M. Georges PUJOL CFTC	M. Michel FERRER CFTC
M. Jean-Christophe MORANDINI CFE-CGC	Mme Estelle BLANC CFE-CGC	Mme Marie-Line BRUGIDOU CFE-CGC

➤ **4b : Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>
M. Benjamin GUIRAUD-CHAUMEIL CGPME	M. Nicolas DAUDE CGPME	M. Gérard REYSSEGUIER CGPME
Sera désigné ultérieurement	Sera désigné ultérieurement	Sera désigné ultérieurement
M. Jean-Pierre GARCIA Union Professionnelle Artisanale	M. Gérald SGOBBO Union Professionnelle Artisanale	M. Frédéric HOIBIAN UNIFED

- **4c : Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

<i>Titulaire</i>	<i>suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
M. Philippe CANOBY CRMA LRMP	M. Bernard FOURCADE CRCI	M. Jean-Michel PARAYRE UNAPL MP

- **4d : Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jack GAUFFRE Chambre régionale d'agriculture LRMP	M. Yvon SARRAUTE Chambre régionale d'agriculture LRMP

Article 7 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend 6 membres :

- **5a : Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>
M. Gérald FRANGIN ADAGES	Mme Colette SUBIRATS UDCCAS Montpellier	M. Damien NANTES Médecins du Monde
M. Jean-Louis THENAIL FNARS MP	Mme Cécile NONIN Villes et territoires	M. Frédéric GAL Le Refuge

- **5b : Deux représentants de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Joëlle SERVAUD-TRANIELLO Directrice de la CARSAT MP	M. Alain GADOU, Président de la CARSAT MP	Mme Cécile CHOSSONNERY CARSAT MP
Mme Marie-Martine LIMONGI Présidente de la CARSAT LR	M. Jean-Claude REUZEAU directeur de la CARSAT LR	M. Bernard DJIANE, administrateur de la CARSAT LR

- **5c : Un représentant des caisses d'allocations familiales**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
M. Guy-Charles AGUILAR Président du Conseil d'administration de la CAF de l'Hérault	M. Jean-Jacques FAUCET administrateur de la CAF de l'Hérault	Mme Isabelle RICARD Administrateur de la CAF de la Haute-Garonne

- **5d : Un représentant de la mutualité française**

<i>titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Stéphanie CARRASCO Représentante MF LRMP	M. Olivier JAUDON Représentant MF Hérault	M. Jean-Luc TANCHOU Représentant MF Tarn

Article 8 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la **prévention et de l'éducation pour la santé**. Il comprend 10 membres :

➤ **6a : Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Anne NARBONI-REGNIER Médecin – Conseillère technique de Mme le Recteur de Montpellier	Mme Geneviève LEMONNIER Infirmière – Conseillère technique Rectorat de Montpellier	Mme Danièle FORESTIER-LAVABRE Médecin Conseillère technique Rectorat de Montpellier
Mme Emmanuelle GODEAU médecin adjointe au conseiller technique du service médical de l'académie de Toulouse	M. Georges CASTERAN infirmier, conseiller technique du service infirmier de l'académie de Toulouse	Mme Régine FONTAINE assistante sociale conseillère technique du service social de l'académie de Toulouse.

➤ **6b : Deux représentants des services de santé au travail**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Diane LARUEL Directrice d'AIPALS	Mme Sylvie MICOUD Directrice de l'ASTIA	M. Bertrand DUPLESSIS Directeur de l'AIST Béziers
Mme Catherine SMALLWOOD Directeur du SIST de NARBONNE	Mme Hélène VERDIER Médecin de travail SAMSI	Mme Martine VANDAME infirmière du travail

➤ **6c : Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Anne ALAUZEN Directeur de la PMI de l'Hérault	Mme Brigitte BARANOFF PMI des Pyrénées Orientales
Mme Claire BOUILHAC CD de la Haute Garonne	Mme Laurence LANKAMER CD du Gard

➤ **6d : Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Martine LACOSTE Fédération addiction LRMP	M. Jean-Paul GONOD Fédération Addiction LRMP	Mme Anne STOEGBNER ICM
M. Pierre-Jean GRACIA IREPS MP	M. Jean-François MASSON ANPAA	

➤ **6e : Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Hélène GRANJEAN ORMIP	M. Bruno RONDET CREAI-ORS	M. Nicolas NAGOT professeur de santé publique

➤ **6f : Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	
Mme Julie BOYER Groupe Régional d'Animation et d'initiative à la Nature et l'Environnement	M. Alain RIVIERE France nature Environnement	

Article 9 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 34 membres.

➤ **7a : Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie.**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>
M. Michel THIRIET FHF Montpellier	M. Julien COUVREUR CH d'Auch	M. Romain CENCIC CH d'Ales
M. Olivier JONQUET CHU de Montpellier	M. Vincent ROUVET Directeur du CH de Perpignan	M. Gérard GRIMAL Directeur du CH de Lannemezan
Mme Sonia LAZAROVICI Présidente de la CME CH de Carcassonne	M. David MESTERY Président de la CME CH de Bagnères-de-Bigorre	Mme Claire GATECEL Présidente de la CME CH de Béziers
M. Philippe RAYNAUD Président de la CME CHS de Thuir	M. Radoine HAOUI Président de la CME CH Marchant	M. Philippe GRIMAULT Président de la CME CH du Gers
M. Laurent SCHMITT Président de la CME CHU de Toulouse	M. Patrice TAOUREL Président de la CME CHU de Montpellier	---

➤ **7b : Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>
M. Pascal DELUBAC FHP Clinique St Pierre - Perpignan	M. Frédéric SANGUIGNOL FHP - Clinique du château de Vernhes - BONDIGOUX	M. Serge CONSTANTIN FHP - Clinique du Parc – Castelnau Le Lez
M. Djamel DIB Président de CME Clinique d'Embats- AUCH	M. Jacques TESSIER Président de CME Saint-Jean - MONTPELLIER	M. Thomas LEMETTRE Président de CME Clinique Claude Bernard - Albi

- **7c : Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléant</i>
M. David GONZALVO FEHAP Directeur hopital J. Ducuing Toulouse	M. Jean-Marc GAFFARD FEHAP Directeur de la clinique mutualiste catalane - Perpignan	Mme Sylvie BONETTO FEHAP USSAP ASM Limoux
M. Michel ENJALBERT FEHAP Président de la CME Centre Bouffard Vercelli – Cerbère	M. Olivier TELLIER FEHAP - Président de la CME Fondation du bon Sauveur ALBI	Mme Françoise STERKERS-ARTIERES Présidente de la CME – Institut Saint-Pierre – Palavas

- 7d : Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
M. Pierre PERUCHO fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile – CH Perpignan	Mme Anne-Marie PRONOST FNEHAD – Clinique pasteur - Toulouse	M. Yves CHATELARD FNEHAD - Directeur HAD Béziers

- **7e : Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>suppléants</i>
M. Philippe JOURDY ASEI - FEHAP	M. André ATENZA ANRAS	M. Dominique SIGOURE FEHAP
M. André DUCOURNAU DG ARSEEA Uriopss Grand Sud	Mme Claude DELONCA FEGAPEI LRMP	Mme Michèle GRELLIER Adages Uriopss Grand Sud
Mme Line ROMERO Présidente de l'APSH Mpl Uriopss Grand Sud	Mme Isabelle QUES Présidente de l'UNAPEI 66	M. Jean-Paul BOREILL Dg UNAPEI 66
M. Alain JABOUIN PEP LRMP	M. Nicolas BLINEAU URIOPSS Grand sud	M. Pascal BROUSSE URIOPSS Grand Sud

- **7f : Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Séverine JAFFIER FHF – directrice d'EHPAD	Mme Audrey CORNAGLIA FHF – directrice d'EHPAD	Mme Aude VANHOVE FHF – directrice d'EHPAD
M. Jean ALAGNA UNA Midi-Pyrénées	Mme Christine CAZELLES UNA Midi-Pyrénées	M. Bruno MODICA SAD - FNADEPA LRMP
Mme Isabelle MEUNIER Directrice adjointe AGESPA URIOPSS LRMP	M. Gérard de BATAILLE FEHAP	M. Alexandre PERRIER FNADEPA LRMP
Mme Véronique GEMAR SYNERPA	Mme Viviane CHABBERT SYNERPA	M. Guillaume GIBERT FEHAP

- **7g : Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales**

<i>Titulaire</i>	<i>suppléant</i>	<i>suppléant</i>
Mme Sylvie CHAMVOUX URIOPSS Grand Sud	Mme Corinne ESCOTS FNARS	Mme Claire POLLART CHRS et LHSS de Regain URIOPSS Grand Sud

- **7h : Un représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
M. Christian VEDRENNE Vice-Président de la Fédération Occitanie-Roussillon de Maisons de santé pluridisciplinaires	M. Philippe ROGNIE Caisse des Mines SUD	Mme Anne BLANDINO-PAULIN MSP La Française

- **7i : Un représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
M. Daniel BAJON Président de Résomip	M. Christian PREFAUT Président de Résod'Oc	M. Eric BAUVIN Coordonnateur ONCOMIP

- **7j : Un représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
M. Marc EGOUMENIDES Médecin régulateur Hérault	M. Alain ROUGET CDOM Haute-Garonne	Sera désigné ultérieurement

- **7k : Un représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Emmanuel de la COUSSAYE Samu Urgences de France CHU de Nîmes	M. Pierre MARDEGAN Samu Urgences de France CH de Montauban	Mme Sylvie BACQUÉ Samu Urgences de France CH de Saint-Girons

- 7l : Un représentant des transporteurs sanitaires**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
M. Loïc CAZZULO Représentant de la fédération nationale des transports sanitaires (AUDE)	M. Jean-Luc BELAVAL fédération nationale des transports sanitaires – (Haute-Garonne)	M. Daniel LEHMANY FCP Ambulances Saint-Jean Baillargues - Hérault

- 7m : Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
Colonel Christophe RISDORFER , Directeur du SDIS de l'Hérault	Colonel Eric FLORES Directeur du SDIS de l'Aveyron	Colonel Henri BENEDETTINI SDIS de l'Aude

- 7n : Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>suppléants</i>
M. Jean ETTORI CPH	M. Pierre RUMEAU INPH	Mme Anne WERNET Avenir Hospitalier

- 7o : Six représentants des unions régionales des professionnels de santé

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>
M. Jean-Pierre CORNUT URPS pharmaciens	Mme Mugette CARDONNET-CAMAIN URPS Orthophonistes	Mme Mireille RAT URPS Podologues
M. Vivien HAUSBERG URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	M. Daniel ARMANDET URPS Chirurgiens-dentistes	M. Dominique JAKOVENKO URPS Infirmiers
M. Jérôme CALVEL URPS Infirmiers	M. Jean-Dominique ALAZARD URPS Masseurs -kinésithérapeutes	Mme Elodie BONNAFOUS URPS Orthophonistes
M. Maurice BENSOUSSAN URPS Médecins	M. Jean-Louis BENSOUSSAN URPS Médecins	M. Jean-Marc LARUELLE URPS Médecins
M. Patrick SOUTEYRAND URPS Médecin	M. Philippe CUQ URPS médecins	M. Bernard CHAMPANET URPS Pharmaciens
M. Richard FABRE URPS Biologistes	M. Jacques FABRE URPS chirurgiens-dentistes	M. Arnaud LONGUET Urps biologistes

- 7p : Un représentant de l'Ordre des médecins

<i>Titulaire</i>	<i>suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
M. Pierre ROUVIERE Conseil régional de l'Ordre des médecins de LRMP	M. Etienne MOULIN Conseil régional de l'Ordre des médecins de LRMP	M. Bernard GUERRIER Conseil régional de l'Ordre des médecins de LRMP

- 7q : Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	
M. Guillaume PETITEAU internes de médecine générale	M. Jean-Baptiste BONNET, interne d'endocrinologie	

Article 10 : Le 8^{ème} collège est composé de 2 personnalités qualifiées.

Mme Sandrine ANDRIEU	M. Jacques BRINGER
----------------------	--------------------

Article 11 : Sont membres de la CRSA avec voix consultative :

- le Préfet de région ou son représentant ;
- le Président du Conseil économique et social régional représenté par M. Charles ALEZRAH ;
- le Recteur de l'Académie de Montpellier, ou son représentant ;
- les chefs de service de l'Etat en région
 - le Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant ;
 - le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant ;
 - le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
 - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant ;
 - le Directeur régional des finances publiques, ou son représentant ;
 - le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, ou son représentant ;
 - la Directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse, ou son représentant ;
- la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- le président de la CPAM de l'Hérault ;
- le représentant de la MSA : M. Daniel GESTA - AROMSA ;
- le Président de la caisse de base du régime social des indépendants : M. Christian ROUQUETTE – Suppléant : M. André MAURY.

Article 12 : le présent arrêté prend effet le 30 juin 2016. L'arrêté n° 2014-706 modifié de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon et l'arrêté du 30 juin 2014 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées fixant respectivement la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie sont abrogés à cette date.

Article 13 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 14 : La Responsable du Pôle Démocratie Sanitaire de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Montpellier le 20 Juin 2016

La Directrice générale de l'Agence régionale de Santé
de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



Monique CAVALIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-21-001

02-DIRECCTE - Arrêté modificatif CREFOP Bureau

02-DIRECCTE - Arrêté modifiant l'arrêté du 23 mars 2016 relatif à la création et à la nomination des membres du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).

- signé par M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction Régionale des Entreprises
de la Concurrence, de la
Consommation, du Travail
et de l'Emploi (DIRECCTE)

Direction

Affaire suivie par : Marie-Germaine JUY

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 23 MARS 2016

**Relatif à la création et à la nomination des membres du bureau du comité régional de
l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)**

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

L'arrêté du 23 mars 2016 relatif à la création et à la nomination des membres du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) est modifié comme suit :

ARTICLE 3.6 : est remplacé par les dispositions suivantes :

Un représentant au titre de la CGPME :

Titulaire

M. Michel PUYET

Suppléants

Mme Dominique CARABIGNAC
Mme Josiane ROSIER

Fait à Toulouse, 21 JUIN 2016



Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-21-002

03-DIRECCTE - Arrêté modificatif CREFOP Plénier

03-DIRECCTE - Arrêté modifiant l'arrêté du 23 mars 2016 relatif à la création et à la nomination des membres du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).

- signé par M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction Régionale des Entreprises
de la Concurrence, de la
Consommation, du Travail
et de l'Emploi (DIRECCTE)

Direction

Affaire suivie par : Marie-Germaine JUY

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 23 MARS 2016

Relatif à la création et à la nomination des membres du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

L'arrêté du 23 mars 2016 relatif à la création et à la nomination des membres du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) est modifié comme suit :

ARTICLE 2.8 :

Il est ajouté un article 2.8 ainsi rédigé :

Deux représentants des organisations syndicales intéressées. Ces organisations sont déterminées par l'arrêté du ministre en charge de l'emploi et de la formation professionnelle prévu à l'article R. 6123-1-8 :

a) Au titre de la FSU :

Titulaire

Suppléante

M. Gérard GIRONELL

Mme Alexandra NOUGAREDE

b) Au titre de l'UNSA :

Titulaire

M. Jérôme RIVA

Suppléant

Mme Annie BERAIL

ARTICLE 3 :

L'article 3.6 est remplacé par les dispositions suivantes :

Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs représentative au plan national et interprofessionnel, au titre de la CGPME.

Titulaire

M. Michel PUYET

Suppléants

Mme Dominique CARABIGNAC
Mme Josiane ROSIER

Fait à Toulouse, le 21 JUIN 2016



Pascal MAILHOS